

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**  
**au 01 octobre 2014**

-----  
**PRÉAMBULE**

L'activité de VILOGI consiste à fournir des services applicatifs loués en ligne (dit fournisseur SAAS) : à ce titre il est fournisseur des services désignés à la rubrique « Descriptif des services applicatifs » ci-après dénommés « SERVICES APPLICATIFS », dont la liste est annexée aux présentes conditions générales de vente (annexe I).

VILOGI met également à la disposition du client des logiciels associés aux services applicatifs désignés à la rubrique « descriptif des logiciels associés aux services applicatifs » ci-après dénommés « APPLICATIFS ASSOCIES », dont la liste est annexée au présent contrat (annexe II).

Ces APPLICATIFS ASSOCIES hébergés sur les serveurs VILOGI auxquels LE CLIENT accède par une liaison à distance sont accessibles sur abonnement annuel assorti d'une redevance.

Toute inscription et utilisation des SERVICES APPLICATIFS et des APPLICATIFS ASSOCIES effectuées en ligne sur les sites internet de VILOGI supposent la consultation préalable des présentes conditions générales de vente.

L'inscription aux SERVICES APPLICATIFS et des APPLICATIFS ASSOCIES impliquent de la part du client l'adhésion totale et sans réserve aux conditions générales de vente de VILOGI, lesquelles seront seules applicables dès l'inscription du CLIENT.

Le client reconnaît être informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes conditions générales de vente ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document s'il désire s'inscrire et utiliser les SERVICES APPLICATIFS et les APPLICATIFS ASSOCIES en ligne proposés par VILOGI.

---

## **ARTICLE 1 : OBJET**

**1.1** - Le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions d'utilisation des SERVICES APPLICATIFS et des APPLICATIFS ASSOCIES par le CLIENT.

VILOGI se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente.

VILOGI fournit au CLIENT les SERVICES APPLICATIFS et concède le droit personnel, non exclusif et non transférable pour ses besoins propres, d'utiliser les APPLICATIFS ASSOCIES selon les modalités exposées aux présentes conditions générales de vente.

**1.2** – L'utilisation des SERVICES APPLICATIFS et des APPLICATIFS ASSOCIES nécessitent l'accès par le CLIENT à un réseau de télécommunications. Ce service n'est pas compris dans les SERVICES APPLICATIFS et devra être fourni par un opérateur de télécommunication sous sa responsabilité et selon le choix du CLIENT.

**1.3** – VILOGI ne fournit aucun autre élément matériel que ceux strictement listés au titre des SERVICES APPLICATIFS et des APPLICATIFS ASSOCIES. Le PRESTATAIRE, ne fournit aucun consommable ou autre logiciel au titre du présent contrat.

Dans le cas où l'utilisation des APPLICATIFS ASSOCIES et/ou la fourniture des SERVICES APPLICATIFS comportent la fourniture d'éléments matériels, consommables ou logiciels, ces éléments feront l'objet d'une facturation distincte aux tarifs en vigueur de VILOGI à la date de fourniture. VILOGI ne fournit aucune garantie sur ces éléments, qui sont régis par les éventuelles garanties de leur fabricant, constructeurs ou autres.

---

## **ARTICLE 2 : DURÉE**

**2.1** - Le présent contrat a une durée minimale d'une (1) années à compter de sa date de prise d'effet qui est la date de signature par le client du contrat.

Il se renouvellera ensuite par reconduction expresse le 1<sup>er</sup> jour de l'année civile par des périodes d'une année civile sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec AR trois (3) mois au moins avant l'échéance du terme.

---

## **ARTICLE 3 : OBLIGATIONS de VILOGI**

**3.1** - VILOGI garantit un accès aux APPLICATIFS ASSOCIES 7 jours sur 7, de 06H à 23H, sauf les interruptions requises tant au titre de l'exploitation des SERVICES APPLICATIFS ou APPLICATIFS ASSOCIES (sauvegardes, opération de maintenance...), qu'au titre de la maintenance habituelle et préventive pour ce type de service.

**3.2** - VILOGI garantit qu'il dispose de tous les droits sur les APPLICATIFS ASSOCIES pour rendre les SERVICES APPLICATIFS.

**3.3** - VILOGI s'engage à mettre à disposition du CLIENT toute mise à jour REGLEMENTAIRE du produit.

**3.4** - VILOGI n'assume aucune responsabilité quelle qu'elle soit quant aux informations qui sont diffusées par le biais de son logiciel, n'exerçant aucun contrôle à priori sur ces informations.

---

## **ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU CLIENT**

**4.1** - Pour accéder aux SERVICES APPLICATIFS et aux APPLICATIFS ASSOCIES, le CLIENT a pris connaissance du périmètre technique défini par **VILOGI** dans l'annexe I jointe, et déclare l'accepter comme préalable à la fourniture des services.

**4.2** – Lors de son inscription, le CLIENT se voit attribuer des identifiants et des codes d'accès strictement personnels qu'il s'engage à conserver confidentiels. Le CLIENT est responsable entier et exclusif de la garde des codes d'accès qui lui seront remis. Il s'assurera qu'aucune autre personne non autorisée par **VILOGI** n'a accès aux SERVICES APPLICATIFS et aux APPLICATIFS ASSOCIES. De manière générale, le CLIENT assume la responsabilité de la sécurité des postes individuels d'accès aux APPLICATIFS ASSOCIES. Dans l'hypothèse où il aura connaissance de ce qu'une autre personne y accède, le CLIENT informera le PRESTATAIRE sans délai de la fraude et le confirmera par courrier recommandé.

L'identifiant et le mot de passe valent preuve de l'identité du client et l'engagent sur toute utilisation faite par son intermédiaire. Ils auront valeur de signature électronique au sens de l'article 1316-4 du Code civil.

**4.3** - Le CLIENT assure la responsabilité éditoriale éventuelle de l'utilisation des SERVICES APPLICATIFS et des APPLICATIFS ASSOCIES. A cet égard, il est responsable des conséquences de tout litige relatif aux APPLICATIFS ASSOCIES et/ou aux SERVICES APPLICATIFS, notamment pour toute conséquence de droit ou de fait affectant lesdits APPLICATIFS ASSOCIES et/ou aux SERVICES APPLICATIFS, et tout trouble de droit ou de fait causé à un tiers dans le cadre de l'exploitation des APPLICATIFS ASSOCIES et/ou des SERVICES APPLICATIFS, et garantit **VILOGI** à première demande contre toute condamnation et ses accessoires ou toute somme que le PRESTATAIRE serait contraint de payer par décision exécutoire ou en exécution d'une transaction.

**4.4** - Le CLIENT garantit être titulaire de l'ensemble des droits sur les données nécessaires à l'exécution du contrat et tous contenus intégrés aux APPLICATIFS ASSOCIES, y compris les données hébergées, et de n'utiliser aucun contenu illégal ou susceptible de porter atteinte à l'ordre public français ou international, ou aux droits de tiers et garantit **VILOGI** à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de cette garantie. Le CLIENT s'engage également à se conformer, s'agissant de données à caractère personnel, aux lois en vigueur. Il est d'ores et déjà informé et accepte que le contrat soit suspendu sans délai ni préavis à l'initiative **VILOGI** en cas de contestation d'un manquement aux dispositions du présent paragraphe.

---

## **ARTICLE 5 : PROPRIÉTÉ**

**5.1** - Le contrat ne confère au CLIENT aucun titre de propriété des APPLICATIFS ASSOCIES, ni des SERVICES APPLICATIFS. A ce titre, le CLIENT respectera et fera respecter toutes les mentions relatives au droit de propriété portées sur les éléments constitutifs des APPLICATIFS ASSOCIES, et sur tous les supports s'y rapportant.

**5.2** - Le CLIENT ne pourra utiliser tout ou partie des SERVICES APPLICATIFS et les APPLICATIFS ASSOCIES qu'en tant qu'utilisateur final, pour ses besoins propres ou ceux de sa structure contractante et pour les seules finalités visées au présent contrat. En particulier, le CLIENT ne pourra effectuer une quelconque copie de tout ou partie des APPLICATIFS ASSOCIES, ni céder tout ou partie du droit d'utiliser les APPLICATIFS ASSOCIES à un tiers. Le CLIENT ne pourra modifier (notamment en décompilant), altérer, adapter (notamment en traduisant), arranger, exporter, fusionner avec d'autres applications informatiques, et plus généralement modifier tout ou partie des APPLICATIFS ASSOCIES.

**5.3** - Il ne pourra non plus les reproduire de façon permanente ou provisoire en tout ou en partie, par tout moyen et sous toute forme y compris à l'occasion du chargement, de l'affichage, de l'exécution ou du stockage des SERVICES APPLICATIFS et APPLICATIFS ASSOCIES.

**5.4** - Le CLIENT s'engage à ne pas développer ou commercialiser les SERVICES APPLICATIFS et les APPLICATIFS ASSOCIES objet du présent contrat ou des produits susceptibles de le concurrencer.

**5.5** - **VILOGI** se réserve expressément le droit exclusif d'intervenir sur les SERVICES APPLICATIFS et les APPLICATIFS ASSOCIES pour leur permettre d'être utilisés conformément à leur destination et notamment pour en corriger les erreurs. LE CLIENT s'interdit donc formellement d'intervenir ou de faire intervenir un tiers sur le logiciel.

**5.6** - La mise à disposition des SERVICES APPLICATIFS et des APPLICATIFS ASSOCIES ne saurait être considérée comme une cession au sens du Code de la propriété intellectuelle d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice du CLIENT.

**5.7** - Le CLIENT n'acquiert aucun droit ou aucune licence sur les noms commerciaux ou dénominations sociales de VILOGI aux termes du présent contrat.

---

## **ARTICLE 6 : LICENCE DE MARQUE**

**6.1** - Outre la fourniture de l'abonnement annuel et des SERVICES APPLICATIFS et des APPLICATIFS ASSOCIES et en contrepartie du paiement de la redevance annuelle, VILOGI concède en licence à titre non-exclusif au CLIENT le droit d'utiliser la marque « **l'immobilier connecté** » enregistrée le 16 septembre 2014 sous le n°144118457 dont VILOGI est le titulaire exclusif (ci-après la « MARQUE »).

**6.2** - Le droit concédé en licence par VILOGI comprend l'autorisation donnée au CLIENT d'utiliser la MARQUE dans le strict cadre de l'utilisation des SERVICES APPLICATIFS et des APPLICATIFS ASSOCIES telle que définie aux présentes et en rapport avec ses activités de gestion immobilière.

**6.3** - La présente licence de marque est consentie pour la durée de l'abonnement annuel des SERVICES APPLICATIFS et des APPLICATIFS ASSOCIES et pour le lieu d'exécution dudit abonnement.

**6.4** - La présente licence est incessible. Le Client n'est pas autorisé à concéder en sous-licence à un tiers la présente licence de marque.

**6.5** - Le présent article ne saurait être interprété comme une cession de droits de la MARQUE au profit du CLIENT, VILOGI restant le seul titulaire exclusif de la MARQUE.

---

## **ARTICLE 7 : CHOIX DES MATERIELS ET LOGICIELS**

**7.1** - Le CLIENT assure avoir pris connaissance, préalablement à l'utilisation des services, de la documentation disponible en ligne concernant le logiciel ainsi que des spécificités techniques pour l'utilisation desdits service conformément à l'article 1 du présent contrat.

**7.2** - Il appartient au CLIENT de s'assurer que les matériels dont il dispose, ses logiciels d'interrogations (navigateurs), ses moyens de connexions ou bien son réseau de télécommunication, sont susceptibles d'utiliser avec toute l'efficacité requise les SERVICES APPLICATIFS et des APPLICATIFS ASSOCIES.

---

## **ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ**

**8.1** - L'utilisation des SERVICES APPLICATIFS et des APPLICATIFS ASSOCIES est concédée « en l'état » sans garantie de quelque nature que ce soit, tacite ou expresse, quant à sa qualité, ses performances ou résultats autres que dans les fonctionnalités pour lesquelles ils sont conçus et dont le descriptif est joint en annexe II du présent contrat. Les risques inhérents à sa qualité et ses performances ou résultats reposent sur le client seul.

**8.2** - LE CLIENT reconnaît expressément avoir reçu de **VILOGI** toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation du progiciel à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour sa mise en œuvre et son exploitation.

**8.3** - Le CLIENT reconnaît avoir été en mesure d'évaluer préalablement aux présentes conditions générales de ventes, les capacités des SERVICES APPLICATIFS et des APPLICATIFS ASSOCIES et les spécificités, notamment techniques des SERVICES APPLICATIFS. Le CLIENT ne pourra exiger la mise en place de nouveaux services, de nouvelles fonctionnalités, ou d'évolutions.

**8.4** - LE CLIENT assume toutes les responsabilités autres que celle de conformité des SERVICES APPLICATIFS et des APPLICATIFS ASSOCIES aux spécifications et notamment celles qui concernent :

- l'adéquation des SERVICES APPLICATIFS et des APPLICATIFS ASSOCIES à ses besoins
- l'exploitation du logiciel
- la qualification et la compétence de son personnel

**8.5** - **VILOGI** ne sera pas responsable d'un quelconque dommage ayant son origine dans l'utilisation des SERVICES APPLICATIFS et/ou des APPLICATIFS ASSOCIES en conjonction avec un logiciel ou matériel utilisé par le CLIENT, ou d'un quelconque problème technique du CLIENT sur son système d'exploitation, auquel il appartient de souscrire des contrats de maintenance.

**8.6** - **VILOGI** assume une obligation de moyens dans l'exécution du contrat. En conséquence, **VILOGI** ne pourra pas être tenu pour responsable des vices de fonctionnement des SERVICES APPLICATIFS et/ou des APPLICATIFS ASSOCIES du seul fait de leur existence. **VILOGI**, ne garantit pas un fonctionnement continu des SERVICES APPLICATIFS et/ou des APPLICATIFS ASSOCIES, ni qu'ils sont exempts d'erreurs. La responsabilité de **VILOGI** ne pourra être établie qu'en cas de faute grave ou de négligence prouvée dans l'exécution de ses obligations et sera expressément limitée pour les dommages directs à un montant représentant le prix payé dernièrement par le CLIENT au titre de deux mois d'exécution du contrat, à l'exclusion de tous autres dommages indirects de quelque nature que ce soit, notamment des pertes d'exploitation.

**8.7** - **VILOGI** ne pourra être tenu pour responsable de la qualité de la liaison Internet du client.

---

## **ARTICLE 9 : CONTREFAÇONS**

**9.1** - **VILOGI** garantit qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant de conclure le présent contrat et que les SERVICES APPLICATIFS et/ou des APPLICATIFS ASSOCIES ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers. Elle garantit de même que le logiciel est entièrement original et n'est constitutif en tout ou en partie ni de contrefaçon, ni de concurrence déloyale.

**9.2** - Le CLIENT s'engage à signaler immédiatement au PRESTATAIRE toute contrefaçon du logiciel dont il aurait connaissance, **VILOGI** étant alors libre de prendre les mesures qu'il jugera appropriées.

---

## **ARTICLE 10 – RÉSILIATION**

**10.1** - Le présent contrat pourra être résilié de plein droit 3 mois après une lettre de mise en demeure restée sans effet adressée par la partie plaignante à l'autre partie exposant ses griefs en détail et recensant les dispositions enfreintes.

Dans l'hypothèse d'une résiliation, le CLIENT cessera d'utiliser tous codes d'accès aux SERVICES APPLICATIFS et aux APPLICATIFS ASSOCIES éventuellement en sa possession et s'engage à restituer sans délai tous les exemplaires des SERVICES APPLICATIFS et APPLICATIFS ASSOCIES éventuellement en sa possession et à n'en conserver aucune copie, totale ou partielle.

En cas de résiliation, l'ensemble des factures restées impayées par le client rentent dues à VILOGI de plein droit.

---

## **ARTICLE 11 : CONDITIONS FINANCIERES**

**11.1** - Les conditions tarifaires sont proposées sur devis.

**11.2** – Tous les prix indiqués sur les devis feront l'objet d'une révision annuelle de plein droit sans formalité, au 1<sup>er</sup> jour de chaque année civile à l'occasion du renouvellement du contrat, selon la variabilité de l'indice publié par la chambre syndicale des sociétés d'études et de conseils (SYNTEC). La valeur de l'indice de référence est le dernier indice publié à la date d'inscription du client sur la plateforme VILOGI.

**11.3** – Facturation

Les factures numérisées sont éditées en début d'année pour une période de 12 mois à échoir et mises à la disposition du client en ligne.

Pour les nouveaux clients, les factures numérisées seront éditées en début de trimestre à échoir pour la première année.

Le client pourra télécharger les factures éditées et s'engage à en assurer le règlement dans les délais prévus.

Au début de chaque trimestre un ajustement de la facturation sera effectué en fonction du nombre de nouveaux lots enregistrés par le CLIENT durant le trimestre précédent.

**11.4** - Paiement.

Les règlements sont à effectuer :

- par virement,
- par chèque bancaire au nom de VILOGI adressé par courrier à la Direction Financière de VILOGI 71 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS
- par carte bancaire sur le site [www.vilogi.com](http://www.vilogi.com)

**11.5** – Délais de paiement.

Les factures sont à régler dans les 30 jours à compter de la date d'envoi.

**11.6** – Tout retard de paiement de tout ou partie d'une somme due à son échéance portera conventionnellement intérêt au taux d'intérêt légal augmenté de 5%. En outre le PRESTATAIRE pourra, outre la résiliation de plein droit stipulée ci-après, quinze (15) jours après la date d'échéance de la facture impayée, suspendre sans autre préavis l'accès aux SERVICES APPLICATIFS et/ou aux APPLICATIFS ASSOCIES.

---

## ARTICLE 12 : DISPOSITION GÉNÉRALES

**12.1** - En cas de contestation sur l'utilisation des SERVICES APPLICATIFS et/ou des APPLICATIFS ASSOCIES, les parties conviennent que les enregistrements effectués par les équipements de **VILOGI** et particulièrement des usages des identifiants et codes d'accès personnel du CLIENT, vaudront preuve au sens de l'article 1316-4 du Code Civil. Il est expressément convenu que toutes les informations techniques concernant le CLIENT, notamment les enregistrements, les statistiques, seront conservées et archivées par **VILOGI** à des fins probatoires.

**12.2** - Les parties au contrat s'engagent à ne pas embaucher de salarié de l'autre partie, même si la sollicitation vient dudit salarié, pendant toute la durée du contrat et pendant une durée de deux années suivant son expiration quelle qu'en soit la cause. A défaut, celui qui ne respecterait pas la présente obligation devra payer à l'autre à titre d'indemnité conventionnelle, une somme égale au montant de deux années de rémunération brute, y compris primes et avantages en nature, majorée des charges patronales, du salarié embauché.

**12.3** - La responsabilité de l'une ou l'autre des parties ne pourra être recherchée si l'exécution de ses obligations est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure tels que conflits sociaux, blocage des moyens de transport, interventions des autorités civiles ou militaires, catastrophes naturelles, incendies, dégâts des eaux, mauvais fonctionnement ou interruption du réseau de télécommunication ou du réseau électronique. En cas de prolongement de l'évènement au-delà d'une période de trois (3) mois, le présent contrat pourra être résilié par lettre recommandée AR sauf accord entre les parties.

**12.4** - Si l'une quelconque des stipulations du présent contrat s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite sans pour autant entraîner la nullité du contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions. Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque du contrat ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

**12.5** - Le présent contrat est régi par le droit français.

La langue du présent contrat est la langue française.

En cas de litige sur l'interprétation et/ou l'exécution du présent contrat, sauf défaut de paiement des factures dues par le client, les parties s'engagent à tenter un règlement amiable de ce litige avant toute saisine judiciaire même en référé. A cette fin, la partie plaignante engagera l'autre partie par lettre recommandée AR à se réunir dans un délai de dix (10) à vingt et un (21) jours à compter de la réception de cette notification à l'effet de tenter la résolution du litige. Dans tous les cas de litige, compétence expresse est attribuée au Tribunal Administratif du ressort du lieu du siège social de **VILOGI**.

**12.5** - Si certaines des dispositions figurant aux conditions générales de vente étaient déclarées nulles par la juridiction compétente, les autres dispositions n'en seraient pas affectées et conserveraient toute leur force et leur portée.

---

**ARTICLE 13 : INTÉGRALITÉ**

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les conditions générales d'utilisation représentent la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

---

**ARTICLE 14 : INCESSIBILITÉ**

Il est expressément convenu que les présentes conditions générales de vente ne pourront être cédées à un tiers par le CLIENT, sauf accord préalable et écrit de VILOGI.

---

**ARTICLE 15 : ÉLECTION DE DOMICILE**

Les parties élisent domicile aux adresses suivantes :

- **Le PRESTATAIRE :**

**VILOGI**  
71 Boulevard Richard LENOIR  
**75011 PARIS**

- **LE CLIENT :**

Nom et adresse indiquées lors de l'inscription du client aux services VILOGI.

---

**ARTICLE 16 : PIÈCES ANNEXÉES AU CONTRAT**

- Annexe I - Descriptif des services applicatifs
- Annexe II - Descriptif des logiciels associés aux services applicatifs: les applicatifs associés
- Annexe III - Descriptif et tarifs des services

**Fait à PARIS le 01 Octobre 2014**



## Annexe I

### Descriptif des services applicatifs

---

**Accès :**

Accès aux applicatifs associés, logiciels et base de données, via le réseau internet par les utilisateurs du CLIENT définis dans le périmètre technique.

---

**Périmètre technique :**

Sont exclusivement habilités à utiliser les services applicatifs les utilisateurs suivants :

- Le ou les responsable(s) désignés par le client

---

**Hébergement de la base de données :**

Assuré par VILOGI.

---

**Maintenance de la base de données :**

Assurée par VILOGI.

---

**Sauvegardes des données :**

Assurées par VILOGI.

---

**Mises à jour fonctionnelles et réglementaires**

Assurées par VILOGI.

---

**Support technique**

Assurées par VILOGI.

## Annexe II

### Descriptif des logiciels associés aux services applicatifs : les applicatifs associés

---

#### Module : Gestion syndic de copropriété

Gestion et comptabilité de syndic de copropriété incluant :

- Module Assemblée Générale
- Module Carnet d'entretien

---

#### Module : Extranet de la copropriété/immeuble

- Accès par les propriétaires à l'extranet de la copropriété.

---

#### Applications mobiles

A partir des applications mobiles sur smartphones iPhone et Android les propriétaires accèdent à leurs données personnelles et communiquent par messagerie intégrée avec le syndic (envoi de photos, messages...).

---

#### Module : Gestion des locations immobilière (gérance)

Gestion et comptabilité des locations immobilières.

---

#### Module : Prélèvement bancaire norme SEPA (multi-comptes)

Le gestionnaire effectue le prélèvement automatique des montants à payer par les copropriétaires/locataires.

Les écritures d'encaissement sont passées automatiquement par le logiciel lors du déclenchement des prélèvements.

---

#### Module : Paiement en ligne

Le module paiement en ligne des copropriétaires faisant l'objet d'un contrat spécifique entre VILOGI et le CLIENT, il n'y a pas lieu d'intégrer les conditions générales de ventes de ce module dans les présentes conditions générales de vente.

---

#### Module : filtre pour l'envoi des courriers et documents par mail, courrier ou remise en mains.

Le gestionnaire peut envoyer les documents aux copropriétaires (appels de fonds, convocations et PV d'AG...) en fonction de leurs choix, ceci afin de réduire les couts postaux (photocopies, mise sous plis, timbres postaux).

---

#### Module : Gestionnaire des devis

Le gestionnaire peut demander des devis via la plateforme pour tous ses besoins.

Les entreprises inscrites sur la plateforme répondent aux demandes de devis.

## Annexe III

### Descriptif et tarifs des services VILOGI

---

#### Abonnement aux services logiciels :

Gestion syndic de copropriété  
Gestion locative

Voir le tarif général  
Voir le tarif général

---

#### Intégration des données :

Récupération des données fournies par le client  
Intégration dans la nouvelle base Vilogi

Sur devis

---

#### Formation:

Journée de formation dans les locaux Vilogi (Paris)

Sur devis

---

#### Services comptabilité:

Délégation de la saisie de la comptabilité auprès des services VILOGI  
Reprise des soldes (A Nouveau)

Sur devis  
Sur devis

---

#### Options:

Personnalisation de l'applicatif et des rapports  
Développement spécifique

Sur devis  
Sur devis

---

#### Intégration extranet sur le site web du syndic/gestionnaire :

Sur devis

Les clients copropriétaires/locataires du gestionnaire accèdent à l'extranet sécurisé de leurs copropriétés de leurs comptes personnels à partir du site web du syndic/gestionnaire sur la base des codes fournis par VILOGI.

---

## **Condition générales d'utilisation au 01 Octobre 2014**

### **1. Le site vilogi.com et copro.vilogi.com sont la propriété de la société Vilogi:**

Le site vilogi.com et copro.vilogi.com sont la propriété de la société Vilogi: S.A.S. au capital de 24.000 euros, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le n° B 528341571, et dont le siège social est sis 55 rue des Pyrénées 75020 PARIS - France.

### **2. Respect des conditions d'utilisation du portail de Vilogi:**

Le Portail Internet vilogi.com disponible à l'adresse [www.vilogi.com](http://www.vilogi.com) et [www.copro.vilogi.com](http://www.copro.vilogi.com) ainsi que les logiciels proposés et utilisables en ligne ou les applications mobiles, (ci-après " le Site") vous sont proposés sous certaines conditions, que vous vous engagez à respecter.

Ces conditions d'utilisation sont définies dans le présent document.

D'une façon générale, vous vous interdisez d'utiliser tout ou partie du Site et des logiciels à des fins illicites ou contraires aux présentes conditions d'utilisation.

### **3. Droits d'auteurs et copyrights:**

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle des éléments du Site faite sans le consentement des auteurs ou des ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon.

Seules sont autorisées les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées.

En conséquence, vous ne pouvez pas reproduire, représenter, copier, modifier, distribuer, transmettre, diffuser, publier, concéder sous licence, transférer ou vendre toute information/donnée obtenue à partir du Site, ni créer des œuvres dérivées des éléments précités sans en avoir obtenu l'accord préalable écrit de VILOGI SAS, sauf dispositions spécifiques. Tous les logos, marques, signes distinctifs, etc, présents sur le Site sont également protégés par les droits de propriété intellectuelle. L'utilisation du Site n'implique en aucun cas et d'aucune manière une quelconque cession de droits, ceux-ci demeurant la propriété exclusive de VILOGI SAS ou de ses partenaires. Toute utilisation frauduleuse de tout ou partie du Site pourra donner lieu à des poursuites.

### **4. Comportement général des membres:**

Vous êtes conscient que toutes les informations, données, textes, logiciels, musiques, sons, photographies, images, vidéos, messages ou tous autres matériels qu'ils soient portés à la connaissance du public ou transmis de manière privée sont sous la seule responsabilité de la personne les ayant émis.

Vous seuls, et non VILOGI, êtes entièrement responsables de ce que vous affichez, téléchargez, envoyez par courrier électronique ou transmettez de toute autre manière via le Site.

VILOGI n'exerce pas de contrôle sur ce que vous transmettez via le Site et en conséquence ne garantit pas l'opportunité, la licéité, la probité, ou la qualité de ce contenu et n'est pas responsable notamment du caractère illégal du contenu au regard de la réglementation en vigueur, d'erreur ou d'omission, de toute perte ou dommage consécutif à l'utilisation de ce contenu affiché, transmis par e-mail ou de toute manière via le Site.

### **5. Le Site et les logiciels ne peuvent être utilisés qu'à des fins légales et légitimes:**

La transmission, la distribution ou l'archivage de toutes informations, données en violation d'une loi et/ou d'un règlement et/ou toutes autres règles ayant force de loi applicable, et notamment à la protection par droit de copie/reproduction/représentation (copyright), les marques de commerce, les secrets de commerce ou tout autre droit de propriété intellectuelle utilisés sans autorisation appropriée est interdite. Sont également interdites la transmission, la distribution, ou l'archivage de données ayant un caractère menaçant, obscène, diffamatoire, injurieux ou autrement répréhensible.

## **6. Règle de comportement avec les annonceurs/Liens vers des sites tiers:**

Vos correspondances, votre relation commerciale avec des annonceurs, ou votre participation à des promotions organisées par des annonceurs trouvés par ou sur le Site y compris le paiement et la livraison de biens ou services, ou tous autres termes, conditions, garanties ou déclarations en relation avec ces opérations n'engagent que vous et l'annonceur.

En conséquence, VILOGI ne peut être tenue pour responsable de toute perte ou de tout dommage quel qu'il soit, direct ou indirect, consécutif à cette relation ou plus largement à la présence d'annonceurs sur le Site: VILOGI vous informe que conformément à la Loi n°86 1067 du 30 septembre 1986 modifiée, des outils de filtrage sont à votre disposition dans la rubrique boîte à outils VILOGI pour permettre de restreindre l'accès à certains services disponibles sur Internet ou de les sélectionner.

VILOGI ne pourra en aucun cas être tenue responsable, pour toute perte ou dommage causé à un utilisateur, et ayant un lien direct ou indirect avec l'utilisation des contenus, biens et services disponibles sur des sites web.

## **7. Garanties :**

La transmission, la distribution ou l'archivage de toutes informations, données en violation d'une loi et/ou d'un règlement et/ou toutes autres règles ayant force de loi applicable, et notamment à la protection par droit de copie/reproduction/représentation (copyright), les marques de commerce, les secrets de commerce ou tout autre droit de propriété intellectuelle utilisés sans autorisation appropriée est interdite.

Sont également interdites la transmission, la distribution, ou l'archivage de données ayant un caractère menaçant, obscène, diffamatoire, injurieux ou autrement répréhensible.

Par conséquent, bien que VILOGI s'engage à apporter tout son savoir-faire et ses capacités techniques pour assurer, dans les règles de l'art, selon les usages et normes techniques en vigueur, la continuité d'accès à l'Internet dans les meilleures conditions possibles.

Vous acceptez que l'utilisation que vous faites du Site est sous votre entière responsabilité

Il vous incombe, sous votre seule responsabilité, et au besoin avec tout prestataire de votre choix, de faire votre affaire personnelle de la protection de vos propres données contre les risques de détournement, de divulgation, d'intrusion, de contamination, de modification ou d'altération de votre matériel et de vos données par un virus informatique.

VILOGI ne garantit pas non plus que la qualité du Site, des produits, informations ou toute autre donnée répondront à vos attentes spécifiques.

## **8. Responsabilités :**

Sous réserve des dispositions réglementaires applicables, VILOGI ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage indirect pouvant intervenir du fait de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utilisation du Site, à moins que de tels dommages aient été causés intentionnellement par VILOGI.

Ceci vaut pour tous les dommages indirects que les utilisateurs ou un tiers pourraient subir pour quelques causes que ce soit (négligence, manquement aux présentes CGU ou autres), même si ces dommages étaient prévisibles ou avaient été portés à l'attention de VILOGI.

Sont visés notamment les dommages qui peuvent naître d'inexactitudes du contenu, d'erreurs, de lenteur, d'interruption, dans la transmission, de perte, disparition ou altérations de données, de pertes financières, de profits, de clientèles ou de perte de chance.

### **9. Données personnelles - CNIL:**

Les utilisateurs des logiciels VILOGI sont susceptibles de recueillir et collecter des données nominatives à l'occasion de l'utilisation du Site.

Ces informations sont destinées uniquement à l'usage des logiciels VILOGI.

VILOGI s'engage à ne pas communiquer ces données à des tiers. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et Libertés" et à l'article 43 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, ce site ainsi que la base de données ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) et enregistrée à la CNIL le 05/12/2011 sous le numéro 1550049, ainsi qu'auprès du Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Paris.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de ces informations.

### **9. Données personnelles - CNIL:**

Les utilisateurs des logiciels VILOGI sont susceptibles de recueillir et collecter des données nominatives à l'occasion de l'utilisation du Site.

Ces informations sont destinées uniquement à l'usage des logiciels VILOGI.

VILOGI s'engage à ne pas communiquer ces données à des tiers. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et Libertés" et à l'article 43 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, ce site ainsi que la base de données ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) et enregistrée à la CNIL le 05/12/2011 sous le numéro 1550049, ainsi qu'auprès du Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Paris.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de ces informations.

Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande par courrier à VILOGI, Direction Juridique, 55 rue des Pyrénées, 75020 PARIS.

VILOGI s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés.

### **10. Modifications des conditions d'utilisation ou suspension du Site:**

VILOGI se réserve le droit de modifier les présentes conditions d'utilisation sous réserve d'en informer les utilisateurs.

VILOGI se réserve la possibilité de modifier ou d'interrompre temporairement, tout ou partie du Site notamment en cas de nécessité d'opérations de maintenance.

VILOGI s'efforcera de faire en sorte d'effectuer ces opérations avec le moindre désagrément possible pour les utilisateurs.

### **11. Dispositions Générales:**

Les présentes conditions d'utilisation et l'utilisation du Site n'ont pas pour effet de créer une « joint venture », une association en participation, une relation d'employeur - employé ou de mandat entre vous et VILOGI.

Les présentes Conditions d'Utilisation complètent les conditions générales d'abonnement au service de VILOGI relativement à l'utilisation du Site.

Certaines conditions particulières pourront éventuellement s'appliquer à certaines rubriques ou services du Site. Elles vous seront communiquées lorsque vous accéderez à ces rubriques ou services.

### **12. Informations VILOGI**

Société Vilogi:

Activité: Programmation informatique 6201Z.

Catégorie: Informatique.

Siège social: 55 Rue des Pyrénées 75020 PARIS.

Forme juridique: Société par Actions Simplifiée.

RCS: Paris B 528 341 571.

SIRET: 52834157100016.

Capital social: 24.000,00 EURO.

Immatriculation: 07-12-2010.

Nationalité: France.

Président: M. Jean-Jacques DUVAL.